

Communiqué de presse

Berne, le 30 janvier 2008

## **Un traitement approprié contre le sida peut remplacer le préservatif – mais pas pour tout le monde!**

**La Commission fédérale du Sida (CFS) constate qu'une personne infectée par le VIH et bénéficiant d'une thérapie antirétrovirale efficace ne transmet pas le virus du VIH lors de rapports sexuels. Pour toute autre personne, la règle habituelle s'applique: pas de pénétration sans préservatif, pas de sperme ni de sang dans la bouche. De plus, il faut toujours examiner personnellement avec son médecin traitant la question de savoir si le virus du VIH peut être transmis ou non.**

Trois conditions doivent être remplies pour que le virus ne soit pas transmis par voie sexuelle:

1. La thérapie doit avoir supprimé les virus dans le sang depuis au moins six mois, de sorte que ceux-ci ne puissent plus être décelés.
2. La thérapie antirétrovirale doit être systématiquement suivie par le patient et contrôlée régulièrement par un médecin.
3. Le patient ne doit pas être atteint d'une autre infection sexuellement transmissible.

Lorsque ces trois conditions sont complètement remplies, mais uniquement alors, et lorsque que le médecin traitant a donné son feu vert, un couple au sein duquel un des deux partenaires est infecté par le VIH et l'autre pas ("couple sérodifférent") peut décider qu'il renonce aux mesures de protection lors de rapports sexuels. Voilà une nouvelle importante pour les quelques milliers de personnes concernées en Suisse qui vivent une relation stable et sérodifférente. «Les nouvelles découvertes médicales sont réjouissantes pour les personnes infectées par le VIH et bénéficiant d'une thérapie antirétrovirale», estime le Dr René Raggenbass, responsable du domaine Prévention de la FMH. «Cela n'empêche cependant pas, ajoute-t-il, que chaque situation personnelle doit toujours être discutée individuellement avec le médecin traitant.»

### **Signification pour la population**

Cette information n'a pas de conséquences pour le reste de la population. C'est pourquoi, lors de rencontres occasionnelles ou de toute nouvelle relation, il reste vrai que seul le respect des règles du safer sex offre une protection suffisante (pas de pénétration sans préservatif, pas de sperme ni de sang dans la bouche). Si la rencontre ensuite débouche sur une relation stable, un test peut être fait par les deux partenaires après trois mois de protection systématique et de fidélité réciproque. Après entretien avec le médecin traitant, il est alors possible de renoncer au préservatif au sein du couple. S'il existe,

parallèlement au partenariat fixe, d'autres contacts sexuels, les mesures de protection habituelles, telles que le préservatif, demeurent impératives.

Le site [www.check-your-lovelife.ch](http://www.check-your-lovelife.ch) de l'OFSP et de l'Aide suisse contre le sida vous proposent des conseils concernant les tests et la nécessité d'en faire ou non.

**Renseignements complémentaires:**

[http://www.saez.ch/pdf\\_f/2008/2008-05/2008-05-085.PDF](http://www.saez.ch/pdf_f/2008/2008-05/2008-05-085.PDF)

[http://www.saez.ch/pdf\\_f/2008/2008-05/2008-05-089.PDF](http://www.saez.ch/pdf_f/2008/2008-05/2008-05-089.PDF)

[www.ekaf.ch](http://www.ekaf.ch)

[www.bag.admin.ch/aids](http://www.bag.admin.ch/aids)

**Information:**

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH

Tél. 031/359 11 50, courriel: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)

[www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)